



Brakhot page 13

Plan de la page :

- Interruptions dans le shéma
- Les bénédictions nécessitent-elles une intention ?
- Quelle intention valide la lecture du shéma ?

Remarques inspirées du Rav Rozenberg selon l'ordre de la page :

Début du deuxième chapitre

Rachba: quand on parle de crainte, on parle de quelqu'un pour lequel il y a une obligation de crainte comme son père ou son Rav.

On ne parle pas d'un cas de réel pikouah nefech, il n'y a aucun danger immédiat, mais on parle de quelqu'un de dangereux en général (**Rachach**) qui pourra me causer des dégâts à long terme.

Imré Emet : lechem yhoud que l'on dit avant chaque mitzva a sa source ici, car tout démarre toujours par prendre sur soi le joug divin.

Rav Yaacov Kaminetski explique le tosfot grâce au Rambam qui dit qu'on peut éloigner quelqu'un d'un issour dans la salle de bains et même si on le formule en Hébreu. On en tire ici que se servir de l'Hébreu a déjà une sainteté en soi (Kirkhtava), le **Hatam sofer** ramène que déjà à Babel on ne servait pas de l'Hébreu afin de le réserver pour la Torah et la Téfila, même chose pour le yidish, le ladino ou le judéo-arabe.

Tosfot : il lit dans le but de trouver des erreurs. *Kiven libo* signifie pour faire vraiment le shéma et pas juste chercher les fautes. **Gaon** : quand on a une pensée contraire à s'acquitter, on ne s'acquitte pas, comme justement pour celui qui veut juste corriger un parchemin.

Hai Gaon : il est évident que la Torah a été écrite en langue sainte. D'après le **Rachba**, la question de la guémara est de savoir en quelle langue Moché a enseigné la Torah : en Hébreu seulement ou aussi dans les autres langues ?

Tosfot : en ce qui concerne les lectures constituant des mitzvot de la Torah, on parle ici des parachiot que l'on a l'obligation de lire comme Zakhor ou Para selon la plupart des décisionnaires.

Rav Yaakov Kaminetski : « Torah ze mikra », c'est le houchach que l'on a l'obligation de lire dans la Torah dit Rachi (Brakhot 5). Tosfot répond que ce n'est écrit nulle part que la lecture de la Torah chaque semaine est une mitzva déoraita, de la Torah. Mais il s'agit bien d'une mitzva d'étude de la Torah.

On donne l'habitude aux enfants d'étudier le plus jeune âge avec cœur, al levavrem, afin que plus tard le seul fait de ne pas étudier soit associé pour eux à de l'ennui.



Chaagat arye : quelle partie de la lecture du shéma est une obligation de la Torah le 1^{er} verset, le 1^{er} chapitre ou même le second ?

Choulkhan arour arav : il faut allonger ses cavanot sur le dalet du Ehad.

Hafets Haim au nom de Rabi Israël Salanter : c'est simple de faire régner D... sur les quatre vents et sur le monde entier, c'est plus difficile de le faire régner sur nous. Version du **Bahag** : il rajoute ilava dans le Rachi, de faire régner Hachem sur soi.

On apprend ici chez **Rabi** la coutume de mettre la main sur ses yeux au moment de dire le shéma. **Hai Gaon** : on fait cela pour ne pas paraître bizarre devant les gens, car il faut normalement regarder de chaque côté. **Roch dit** qu'on le fait pour être bien concentré. Le **Maharil** dit qu'il faut le faire avec les deux mains.

Chéérit matan : Moché a couvert son visage quand il a eu peur devant le buisson, à l'instar de la lecture du shéma qui doit inspirer la crainte. **Kaliver Rebbe** : déclaration que l'on accepte le joug divin les yeux fermés.

Le décret des sages est de rappeler la sortie d'Egypte de jour.

Gaon dit que Raba était très malade quand on a posé la question à son fils.

Comment dire que Rabi a oublié des morceaux dans la michna ? Or le Rambam dit dans son introduction à la michna que Rabi a été choisi par Hachem pour être le rédacteur de la michna car il était baal lachon, c'est-à-dire qu'il avait une grande maîtrise du langage. Sa force résidait dans ses qualités de contraction, qui rendait les idées étaient très claires pour sa génération, mais avec la baisse de niveau des générations il a fallu développer et rajouter des mots !

Panim Yafot apprend du passouk Maguid dvarav le yaacov, houkav ou michpatav lelsraël qu'il faut déjà un niveau Israël pour passer de la torah écrite à la Toarh oral qui va permettre de comprendre bien les lois.

Tosfot apprend de la discussion entre Rabi Méïr et Rabi Yehouda que l'on peut répondre au kadiche et à la kédoucha dans le shéma, car ce n'est pas moins que répondre à qqun par crainte ou par respect, mais entre la géoula et la téfila, on ne peut pas répondre, pas plus que dans la amida.

Le cours est disponible sur <https://ahavatorah.fr/>